

Séance du mardi 10 octobre 2017 à 20h30  
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

<b>Présidence :</b>	Mme Fabienne	PITTELOUD	
<b>Présents :</b>	Mme Carol	BORLOZ-NEUFFER	
	Mme Cristina	DELLAMULA	
	M. Christophe	FAVRE	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Bastien	GUEX	
	Mme Karen	GUINAND	
	M. Olivier	JOSS	
	M. Jean	KELLER	
	Mme Marie-France	MUTILLOD	
	M. Georges	RYCHNER	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	M. Joël	SCHMULOWITZ	
	Mme Elisabeth	STALDER	
	Mme Aleksandra	VEGEZZI-BOSKOV	
	Mme Christine	VIZCAINO	
<b>Assistent :</b>	M. Wolfgang	HONEGGER	Maire
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
	M. Michel	STALDER	Adjoint (dès 21h30)
<b>Excusés :</b>	Mme Julie	UDRY	



**Ordre du jour :**

1. Approbation des procès-verbaux des 20 juin et 12 septembre 2017
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Crédit d'étude pour la construction d'un bassin de rétention multi-usages au Nant de Crève-Coeur de CHF 85'000.- (délibération)
5. Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2018
6. Huis clos (droits de superficie du Creux-de-Genthod)
7. Propositions de la Mairie
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers
10. Huis clos (naturalisations)



Mme PITTELOUD, présidente, ouvre la séance à 20h30 en remerciant le public nombreux qui assiste à la séance.

## 1. Approbation des procès-verbaux des 20 juin et 12 septembre 2017

### *Procès-verbal du 20 juin 2017*

La Présidente rappelle que ce procès-verbal a été reconstitué sur la base des éléments qui ont pu être donnés par les participants à la séance. Il ne reflétera donc pas la totalité des interventions.

M. KELLER estime qu'il y a un problème de fond puisque l'on n'a pas trace du procès-verbal initial et que celui soumis à approbation n'a pas été établi sur la base d'un enregistrement. L'approbation d'un procès-verbal reconstruit lui apparaît contraire à toutes les règles de bienséance et, dans cette optique, il a d'ailleurs refusé de reconstruire ses propres interventions à cette fin. Il recommande donc de refuser ce procès-verbal.

Mme BORLOZ répond que cette prise de position est tout à l'honneur de M. KELLER. Elle explique que cette reconstitution s'est basée sur la confiance accordée aux conseillers municipaux, qui ont tous été sollicités dans cet effort pour produire un document au plus proche de la réalité.

La Présidente ajoute qu'il est aussi important, pour les archives communales, que l'on puisse garder une trace historique des votes effectués au cours de la séance.

Mme GLAUS-LEMBO demande, p. 229, de corriger comme suit : « Mme GLAUS-LEMBO prend la parole au nom du PLR : ».

M. RYCHNER demande, p. 221, d'ajouter au point « 4. Résolution concernant la mise à jour du plan directeur cantonal 2030 », la prise de position du PLR exprimée avant que la Présidente donne lecture du projet de résolution :

*« Au nom du PLR de Genthod, je souhaite vous exposer ce qui suit*

*Le PLR ne comprend pas qu'il faille accepter une mise à jour du Plan directeur cantonal 2030 déjà en ce mois de juin 2017. En effet, Genthod est une des communes extrêmement touchées par les nuisances du trafic aéroportuaire de Genève Aéroport. Ces nuisances ont un impact direct sur l'habitabilité de notre territoire. Le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique PSIA ne sera adopté par le Conseil fédéral qu'en 2018. Le PLR Genthod a l'impression que la présente délibération « met la charrue avant les bœufs », et va par conséquent la refuser.*

*Pour le PLR de Genthod, je vous remercie de votre attention. »*

La Présidente demande si le PLR agrée cette position. Il n'y a pas d'opposition. La Présidente demande que ce texte soit transmis à la mairie pour ajout au procès-verbal. Elle demande encore si les autres groupes approuvent cet ajout, et s'ils ont eux-mêmes une intervention à communiquer. Il n'y a pas de demande d'ajout supplémentaire sur ce point.

Mme BORLOZ demande, p. 221, §3, de corriger le point « 2. Communications du Bureau du Conseil municipal », comme suit : « ~~Ensuite, elle passe à la lecture d'~~ Elle résume ensuite un courrier de Mme et MM. les Commandants de corps des sapeurs-pompiers volontaires de l'arrondissement Rhône-Lac. ~~Cette lettre explique le~~ en expliquant qu'il s'agit du concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours pour Horizon 2030. ».

**Le procès-verbal corrigé est approuvé par 8 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions**

### *Procès-verbal du 12 septembre 2017*

Mme DELLAMULA demande, p. 240, §7, de corriger comme suit : « Informer l'auteur d'un courrier que celui-ci a été lu est une ~~autre~~ problématique distincte à laquelle il faut également réfléchir. »

**Le procès-verbal corrigé est approuvé par 13 voix pour et 2 abstentions**

## **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

La Présidente transmet les communications suivantes.

### **Démission de M. Jean KELLER, conseiller municipal**

La Présidente donne lecture de la lettre de démission de M. KELLER :

*« Chère Madame, cher Monsieur,*

*Je suis conseiller municipal dans la commune de Genthod, élu sur la liste du parti libéral-radical de Genthod, et je tiens à vous faire part de ma démission de cette fonction au 1<sup>er</sup> novembre 2017. Ma charge professionnelle étant devenue très lourde, je n'arrive plus à assumer mes fonctions de conseiller municipal, et à remplir mon devoir avec l'attention et le soin nécessaires à cette fonction.*

*C'est donc avec un très grand regret que j'ai pris la décision d'abandonner mon mandat.*

*Je vous remercie de prendre note de ma décision et de me communiquer les formalités nécessaires pour mettre en œuvre cette démission.*

*En vous remerciant par avance de votre aide, je vous prie de croire à l'assurance de ma parfaite considération. »*

La Présidente souhaite répondre à cette lettre au nom du Conseil municipal :

*« Cher Jean,*

*Je prends acte avec regret de ta démission de la fonction de conseiller municipal. Ce départ constitue une perte pour le Conseil municipal de Genthod et en particulier pour sa commission des finances.*

*Tu as fourni un travail important au sein de cette commission que tu présides depuis ton arrivée en 2011. Tu as su lui apporter et nous apporter beaucoup de compétences, d'explications pour les non connaisseurs que nous sommes du domaine des finances et enfin, en commission comme au Conseil municipal, tu as su partager avec nous ton bon sens qui a permis si souvent de résoudre des situations sur des dossiers délicats.*

*Au nom du Conseil municipal, je voudrais te remercier très sincèrement pour le travail accompli et pour ton engagement pour le bien de la commune. Tu vas nous manquer. Et nous te souhaitons plein succès pour l'avenir. »*

[Applaudissements.]

### **Association des communes genevoises (ACG)**

La Présidente rappelle que la Commune est régulièrement sollicitée lors de votes de l'ACG. Une décision a été prise sur l'utilisation du Fonds intercommunal de subventionnement au sujet d'une passerelle sur le Rhône, dont le projet avait d'abord été refusé à deux reprises en commission, et finalement adopté. La décision peut être consultée en fin de séance, et les conseillers municipaux peuvent y faire opposition.

### **Association des habitants du Creux-de-Genthod**

La Présidente donne lecture d'un courriel reçu ce matin même, envoyé par le président de l'Association des habitants du Creux-de-Genthod, au sujet du droit de superficie :

*« Bonjour Madame la Présidente,*

*Ce message pour vous dire que nous, les habitants du Creux-de-Genthod, avons rédigé une lettre adressée à l'ensemble des conseillers municipaux que nous avons déposée au Bureau du Conseil.*

*Nous souhaitons qu'elle soit lue en début de séance, afin que chaque conseiller ait un aperçu de notre point de vue. En effet, malgré nos demandes d'être reçus au Conseil ou dans les commissions en charge du dossier, nous n'avons encore jamais eu d'entretien sur cette affaire qui nous concerne évidemment beaucoup.*

*Essentiellement, nous demandons à ce que les conseillers soient sollicités non seulement sur la proposition de Monsieur le Maire (puisqu'elle émane de lui) de mettre fin à ces droits de superficie, mais également sur la proposition simple de reconduire ces droits. Il nous semble évident que cela est la solution la plus adéquate pour la commune et ses habitants et également pour la paix sociale de Genthod. Nous jugeons la vente forcée de nos biens et la proposition de nous louer nos propres maisons acquises à bas prix comme étant indécente et non digne de cette belle commune. Il est également clair que l'effet politique et médiatique d'une telle manœuvre dépasserait la frontière de la commune, et je pense que Genthod s'en passerait bien !*

*Pour nous, citoyens de Genthod, il est de votre rôle de faire que les conseillers soient informés des tenants et aboutissants d'une telle affaire et qu'ils puissent s'exprimer cœur et âmes en toute connaissance de cause, et pas seulement suivre l'avis de Monsieur le Maire et de son parti.*

*Merci pour votre engagement dans la politique de la commune et pour garantir les principes basiques de la démocratie ainsi que le futur paisible de Genthod. »*

### **Demande du Bureau**

Le Bureau du Conseil municipal demande à l'Exécutif de lui indiquer, ainsi qu'aux présidents de commission, quel collaborateur de l'administration est en charge des décisions et des demandes faites et protocolées en séance.

### **3. Communications de la Mairie**

#### **➤ M. HONEGGER**

##### **• Rappel événements communaux**

*L'administration a désormais la possibilité de rappeler un événement organisé par la Commune en envoyant un sms à leur(s) participant(s). Il arrive fréquemment que certains jeunes ou retraités oublient en effet un rendez-vous.*

##### **• Temple de Genthod**

*Dans le cadre de la requête en autorisation de construire liée aux travaux de restauration de l'enveloppe du temple de Genthod, le service des monuments et des sites a demandé l'inscription de cet édifice à l'inventaire.*

#### **➤ M. BAUMGARTNER**

##### **• Halte CFF du Creux-de-Genthod**

*Les CFF ont répondu dans les termes suivants à la demande formulée en commission concernant l'amélioration de l'abri de la halte du Creux-de-Genthod : « Les CFF rappellent que les installations actuelles et le quai central ne laissent pas/très peu de manœuvre pour améliorer cette situation. La sécurité des usagers du train serait directement impactée. Les CFF acceptent toutefois de mener une dernière analyse technique pour esquisser une solution : couvert actuel prolongé de quelques mètres en sortie des escaliers, sans élément nouveau sur le quai et sans engagement du profil d'espace libre. Sans garantie du résultat. » S'agissant de cette analyse, les CFF rapportent : « Nous avons analysé de nouveau la situation. Bien qu'il existe techniquement des solutions pour améliorer les conditions d'accueil dans la halte du Creux-de-Genthod, toute modification, aussi minime soit-elle, sur le quai de cette halte nécessitera la mise en conformité totale de la halte. Une telle mise en conformité, compte tenu du rapport coût/fréquentation, n'est ni envisagée, ni financée à ce jour par les CFF dans le cadre national de mise en conformité des gares. Je suis donc au regret de ne pouvoir vous apporter satisfaction dans votre requête ».*

- **Chemin de la Gandole**

*Les travaux de réfection prévus pendant les vacances d'octobre sont renvoyés au printemps 2018 avec une nouvelle étude. En effet, lors de différents sondages, il s'est avéré que les encaissements du chemin n'étaient pas sur toute la longueur du tronçon. Je ne sais pas ce qui s'est passé lors de la dernière remise en état de ce chemin.*

- **Parking des Chânets**

*Les caméras du parking fonctionnent. Les mairies de Bellevue et de Genthod sont en train d'élaborer le contrat de maintenance avec la maison Python.*

- **Campagne Lullin**

*Lors de la dernière séance du Conseil municipal, il avait été annoncé que la protection civile entreprendrait des travaux de nettoyage autour du grand cèdre au printemps prochain. Il s'est avéré que la protection civile a effectué ces travaux cet automne déjà. La nouvelle barrière a également été posée. Au printemps, la protection civile enlèvera les repousses et engazonnera le pourtour de ce vénérable arbre.*

#### **4. Crédit d'étude pour la construction d'un bassin de rétention multi-usages au Nant de Crève-Coeur de CHF 85'000.- (délibération)**

M. BAUMGARTNER rappelle que le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) a été élaboré en 2011 et qu'une étude pour la construction du bassin de rétention avait été effectuée par le bureau Ecotec en 2008 déjà.

La Présidente indique que cet objet a été traité en commissions Génie Civil et Finances. Elle ouvre le débat.

Personne ne demandant la parole, elle donne lecture du projet de délibération.

#### **Crédit d'étude pour la construction d'un bassin de rétention multi-usages au Nant de Crève-Coeur de CHF 85'000.-**

*Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Commune de Genthod adopté par le Conseil municipal et approuvé par le Conseil d'Etat le 27 juin 2012 ;*

*vu la fiche M 1 26 22 du PGEE demandant l'amélioration du régime hydrologique du Nant de Crève-Cœur sur les parcelles 867, 1209, 1210, 1211 et 1573 de la Commune de Genthod ;*

*vu la planification quinquennale communale remise au fonds intercommunal d'assainissement (ci-après FIA) du 7 septembre 2016 et approuvée par ce dernier le 12 décembre 2016 ;*

*vu les dégâts causés au chemin de la Fermette lors des crues du Nant ;*

*vu la volonté de la Commune de Genthod de créer une plus-value écologique par l'aménagement d'un biotope durable ;*

*vu l'information faite aux propriétaires riverains suivie de leur approbation du projet ;*

*vu les offres de prestations du bureau Ecotec Environnement SA du 11 avril 2016 pour les montants de CHF 6'411.- (réalisation d'un avant-projet sommaire APS), de CHF 6'193.- (appui à MO, accompagnement, aspects biodiversité et communication) et du bureau Buffet Boymond SA du 8 avril 2016 de CHF 1'965.- (honoraires de géomètres) ;*

*vu les offres de prestations du bureau Ecotec Environnement SA de juillet 2017 pour les montants de CHF 49'696.40 (élaboration du projet d'aménagement), de CHF 10'800.- de l'entreprise Cera SA du 19 juin 2017 (honoraires d'ingénieurs civils) et du bureau Buffet Boymond SA du 9 janvier 2017 de CHF 4'374.- (honoraires de géomètres) ;*

*vu l'approbation du projet et la promesse d'octroi du financement par le Conseil du FIA ;*

*vu le préavis positif à l'unanimité de la commission Génie Civil dans sa séance du 2 octobre 2017 ;*

*vu le préavis positif à l'unanimité de la commission des Finances dans sa séance du 2 octobre 2017 ;*

*conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*et sur proposition du Maire ;*

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

**par 15 voix pour, soit à l'unanimité**

1. *D'ouvrir au Maire un crédit d'étude pour la construction d'un bassin de rétention multi-usages au Nant de Crève-Coeur pour CHF 85'000.-.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir cette dépense de CHF 85'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 7206.33003 dès 2018.*
4. *De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le FIA (fonds intercommunal d'assainissement), conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 7206.46120.*
5. *D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte de la Commune.*

**5. Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2018**

La Présidente informe que quatre votations populaires et trois élections sont prévues sur sept dates en 2018. Il s'agit alors de déterminer, pour chacune d'entre elles, le Président du local de vote et son suppléant, le Vice-président et son suppléant, avec une représentation de chaque fraction politique.

**Votation populaire du 4 mars 2018**

Présidente	Mme STALDER
Suppléante de la Présidente	Mme GLAUS-LEMBO
Vice-présidente	Mme BORLOZ
Suppléant de la Vice-présidente	M. GUEX

**Election du 15 avril 2018 (Grand Conseil et premier tour du Conseil d'Etat)**

Présidente	Mme PITTELOUD
Suppléante de la Présidente	Mme DELLAMULA
Vice-président	M. JOSS
Suppléante du Vice-président	Mme GUINAND

**Election du 6 mai 2018 (second tour du Conseil d'Etat)**

Présidente	Mme GLAUS-LEMBO
Suppléante de la Présidente	Mme STALDER
Vice-présidente	Mme VIZCAINO
Suppléante de la Vice-présidente	Mme BORLOZ

**Votation populaire du 10 juin 2018**

Présidente	Mme VIZCAINO
Suppléante de la Présidente	Mme VEGEZZI
Vice-présidente	Mme GUINAND
Suppléant de la Vice-présidente	M. HONEGGER

**Votation populaire et élection du 23 septembre 2018 (premier tour de la Cour des Comptes)**

Président	M. SANOU
Suppléante du Président	Mme DELLAMULA
Vice-présidente	Mme PITTELOUD
Suppléante de la Vice-présidente	Mme UDRY

**Election du 14 octobre 2018 (second tour de la Cour des Comptes)**

Président	M. JOSS
Suppléant du Président	M. FAVRE
Vice-président	M. RYCHNER
Suppléant du Vice-président	M. HONEGGER

**Votation populaire du 25 novembre 2018**

Présidente	Mme MUTILLOD
Suppléante de la Présidente	Mme DELLAMULA
Vice-présidente	Mme VEGEZZI
Suppléante de la Vice-présidente	Mme PITTELOUD

**6. Huis clos (droits de superficie du Creux-de-Genthod)**

La Présidente indique qu'une possibilité de huis clos est inscrite à l'ordre du jour. Elle demande s'il y a une demande dans ce sens, ce qui n'est pas le cas. Elle ouvre le débat.

M. GUEX exprime la position du GIG :

*« Avant de voter sur la délibération, le GIG souhaite détailler sa position.*

*Dans ce dossier, notre préoccupation première est de permettre aux habitants actuels de rester dans leurs lieux après l'échéance des droits de superficie.*

Dès lors, s'il est utile de le préciser, le GIG ne souhaite pas non plus le retour à nu des terrains.

Lors de la commission des Bâtiments élargie au Conseil municipal du 12 juin dernier, il est apparu que la création de nouveaux droits de superficie ne garantirait pas forcément aux actuels habitants de pouvoir demeurer chez eux. L'expert présent a en effet indiqué qu'une procédure équitable pourrait contraindre la Commune à attribuer les nouveaux droits de superficie à d'autres personnes, au travers d'une procédure ouverte.

Les voies alternatives, si le Conseil municipal décide de ne pas donner mandat au Maire de créer des nouveaux droits de superficie, sont :

- L'indemnisation des superficiaires pour les bâtiments et la location de ceux-ci aux occupants. Dans ce cas de figure, le GIG s'engagera pour que les conditions financières et contractuelles soient décentes et adaptées à chaque situation, aussi bien en termes d'indemnisation des bâtiments, que de fixation des loyers et des durées des baux.
- Autre voie alternative : la constitution d'une servitude personnelle liée à une personne spécifique et qui garantit la pérennité du séjour.

Ces deux solutions alternatives doivent permettre aux résidents actuels de rester, soit en tant que locataire ou en tant que bénéficiaire d'une servitude personnelle.

Par ailleurs, compte tenu de la technicité du dossier, de la diversité des aspects tant financiers que sociaux, et de son caractère émotionnel et exceptionnel, le GIG propose de créer une commission spécifique et restreinte d'experts représentative du Conseil municipal. Ladite commission devrait pouvoir disposer de la part de l'Exécutif de toutes les informations nécessaires à l'avancement constructif du dossier, ce qui n'a regrettamment pas été le cas jusqu'à présent.

A ce stade, bien que les trois scénarios n'aient pu être pleinement analysés, mais conscient que les superficiaires actuels du Creux-de-Genthod ont besoin d'une prise de position, le GIG privilégie les voies alternatives tout en respectant la liberté de vote de ses représentants. »

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Etude de la constitution de nouveaux droits de superficie sur la parcelle 884,  
feuille 25, sise sur la commune de Genthod**

Vu les actes constitutifs des droits de superficie existants, conclus pour une durée déterminée, identifiable, arrivant à échéance à une date fixe, qui prendront fin de plein droit, indépendamment d'une intervention ou non de la Commune, à leur échéance de 50 ans ;

vu les dates d'échéance des droits distincts et permanents suivants :

- DDP 1381 : 28.04.2019,
- DDP 1383 : 01.04.2019,
- DDP 1387 : 01.04.2019,
- DDP 1384 : 01.04.2019,
- DDP 1386 : 28.04.2019,
- DDP 1385 : 01.04.2019,
- DDP 1382 : 01.04.2019;

vu la radiation, en date du 19 mai 2017, du droit de superficie D125/1948 constitué le 11 novembre 1948 en faveur de la Société Immobilière Genthod-Port SA ;

vu les courriers envoyés au printemps 2017 par la Mairie aux superficiaires concernés pour leur rappeler l'arrivée à échéance des droits distincts et permanents ;

vu le préavis défavorable de la commission des Bâtiments dans sa séance du 25 septembre 2017 ;

conformément aux articles 20, alinéa 2, et 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 :

et sur proposition du Maire ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
DE REFUSER**

**par 14 voix contre et 2 abstentions**

1. *De charger le Maire d'étudier la constitution de nouveaux droits de superficie distincts et permanents sur la parcelle 884, feuille 25, sise sur la commune de Genthod, pour les bâtiments 614, 230, 231, 616, 608, 226, 227, 228, 259 et 615.*
2. *De demander au Maire de proposer une procédure d'attribution des nouveaux droits de superficie distincts et permanents, permettant un traitement égal des soumissionnaires et de maximiser l'efficience pour la Commune, en tenant compte des recommandations dont la Cour des comptes a fait part à la Commune en son courrier du 16 août 2017.*

**7. Propositions de la Mairie**

Néant.

**8. Propositions individuelles et questions**

Le GIG demande une suspension de séance de quelques minutes pour lui permettre de faire le point sur une proposition qu'il veut présenter au Conseil municipal. La Présidente met au vote la suspension, qui est acceptée à l'unanimité. Elle annonce une suspension de séance de dix minutes.

[La séance est levée à 21h10 et rouverte à 21h20.]

La Présidente cède la parole à M. GUEX.

M. GUEX donne lecture d'une proposition du GIG, dont les conseillers municipaux ont été informés, visant la création d'une commission ad hoc dédiée au sujet des droits de superficie au Creux-de-Genthod. Il donne lecture de cette proposition dans une version légèrement modifiée par rapport à celle transmise au Bureau et aux présidents des groupes politiques :

*« Utilisant le droit d'initiative des membres du Conseil municipal, les élus du groupe pour les intérêts de Genthod proposent au Conseil municipal de Genthod de se prononcer sur le projet de création d'une commission ad hoc pour analyser et synthétiser les décisions qu'il devra prendre dans le cadre de la problématique soulevée par le droit de superficie du Creux-de-Genthod.*

**Proposition**

*Considérant le caractère exceptionnel du sujet ;*

*considérant qu'il est important d'analyser les aspects juridiques, économiques et sociaux sans passer par plusieurs commissions ;*

considérant qu'une concertation entre l'Exécutif communal et le Conseil municipal est primordiale pour assurer le bon déroulement du processus ;

considérant la possibilité laissée au Conseil municipal dans son règlement de créer une commission ad hoc ;

sur proposition du Groupement pour les intérêts de Genthod ;

**le Conseil municipal**  
**décide**  
**d'accepter / de refuser**  
**par \_\_\_\_\_ voix pour, \_\_\_\_\_ voix contre, \_\_\_\_\_ abstention(s)**

de créer une commission ad hoc chargée de rendre, avant fin mars, un rapport permettant au Conseil de se prononcer sur les modalités liées aux indemnisations des bâtiments et à la location des propriétés, ou sur toute autre solution envisageable.

Pour des raisons d'efficacité, il est proposé que cette commission ad hoc soit constituée de cinq membres, non remplaçables, choisis en fonction de la force des groupes du Conseil. »

La Présidente ouvre le débat.

M. KELLER indique que le PLR avait connaissance de cette proposition à laquelle il ne s'opposera pas. De son point de vue, il est important de prendre une décision relativement rapidement dans ce dossier. Contrairement à ce qui a été dit, le Conseil municipal a reçu « énormément d'informations » sous la forme d'un avis de droit d'un professeur d'université en droit administratif, et une lettre de la Cour des Comptes. Contrairement aux plaintes formulées dans la lettre lue ce soir, une communication conséquente a été entretenue avec « les gens ». Il encourage chacun à ne pas « se laisser attraper parce qu'on ne veut pas prendre une décision ». Rien n'est pire en politique que la lâcheté, et aujourd'hui une décision extrêmement difficile devra être prise. Il faut avoir du courage en politique et ne pas tergiverser. Le sentiment personnel de M. KELLER est que l'initiative du GIG est « encore une manœuvre de retardation qui va créer beaucoup d'agitation et d'angoisse pour les gens concernés ». Il trouve que « ce n'est pas sain de retarder ».

Mme VEGEZZI exprime la position du groupe PDC :

« Le groupe PDC est favorable à la constitution d'une commission ad hoc, qui sera en charge d'accompagner le processus et la Mairie, afin que tous les éléments soient portés à la connaissance des conseillers municipaux et qu'ils soient ainsi consultés. Il pourra permettre de veiller également à un bon équilibre des acteurs politiques de la Commune et des opinions. Une concertation entre le délibératif et l'Exécutif nous paraît essentielle dans ce dossier ; il en va de la responsabilité de nous tous les élus. »

M. JOSS estime que la création d'une commission ad hoc est nécessaire, car pour l'instant tous les scénarios possibles n'ont pas pu être analysés ; jusqu'ici c'est surtout de la création d'un nouveau droit ou du rachat des bâtiments dont il a été question. Il cite ici un extrait du procès-verbal de commission du 12 juin dernier où Me BELLANGER s'est exprimé en ces termes : « En revanche, le droit de superficie peut prendre la forme d'une servitude personnelle liée à une personne spécifique qui garantit la pérennité du séjour pour cette personne. Ce droit de superficie analogue à un droit d'habitation, et différent d'un DDP, qui cesserait avec le décès de la personne, peut en effet constituer une solution alternative. ». M. JOSS souligne que cette alternative n'a jamais été discutée, et qu'une commission ad hoc offrirait l'occasion d'explorer cette voie.

M. RYCHNER aimerait savoir ce que l'on signifie par « se prononcer sur les modalités », ce qu'il comprend comme une concertation avec l'Exécutif. Il voudrait éviter que cette commission s'octroie des droits qui appartiennent à l'Exécutif, et se substitue à lui. C'est un dialogue qu'il faut envisager.

La Présidente confirme que l'on a bien compris que c'est une concertation qui est proposée.

M. SCHMULOWITZ cite également un extrait du procès-verbal de la séance de commission du 12 juin dernier : « M. HONEGGER comprend que la Cour des Comptes pourrait exiger une mise au concours de nouveaux droits éventuels. Me BELLANGER ne peut le confirmer en l'état. Il peut toutefois imaginer que la Cour des Comptes pourrait s'interroger sur la création d'un nouveau droit exclusif sans raison objective.

*Dans ce cas, la Commune devrait en effet réfléchir à son argumentation.* » M. SCHMULOWITZ dit attendre cette argumentation, à savoir la raison pour laquelle l'on ne va pas reconduire ce droit de superficie. Il serait de son point de vue « tellement plus simple, plus économique et plus humain de reconduire ce droit ». Il ne voit pas les avantages de son abrogation. « C'est l'Etat qui s'approprie le bien de particuliers, comme si l'on attendait à la propriété privée ». Il a le sentiment d'un délit de démocratie digne d'une ancienne république soviétique. Il ne voit pas ce que ces petits propriétaires, leurs petites propriétés, leurs petites maisons typiques empêcheraient de réaliser au Creux-de-Genthod. Il s'étonne que notre commune plutôt conservatrice s'approprie des biens privés. Ces maisons appartiennent à des particuliers, ils en sont aujourd'hui propriétaires. Ils ne le seront plus dans deux ans.

M. KELLER estime que le sujet du soir n'est pas de faire un débat. M. SCHMULOWITZ rétorque que « ce n'est jamais le sujet ». M. KELLER demande qu'on ne l'interrompe pas. Le sujet ce soir est de décider de la création d'une commission ad hoc. Il tient à préciser que le droit de superficie en question, qui n'est pas un droit de propriété, s'éteint et « qu'il faut prendre ses responsabilités ». Cela n'a rien à voir avec l'endroit. Il faut être juste avec les gens qui habitent ce lieu mais aussi avec tous les habitants de la commune et avec la Commune. Cette situation est compliquée et, pour cette raison, le PLR propose de voter en faveur de la proposition du GIG de façon à pouvoir rapidement tenir ces discussions dans le calme, pour finalement prendre une décision dans l'intérêt de tous les communiens.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

***par 15 voix pour, soit à l'unanimité***

la création d'une commission ad hoc dédiée à la question des droits de superficie au Creux-de-Genthod.

La Présidente demande si quelqu'un veut encore prendre la parole.

M. GUEX demande que les cinq membres de la commission ad hoc soit nommés, soit deux membres du groupe PLR, deux membres du groupe GIG, et un membre du groupe PDC.

Les groupes nomment MM. JOSS et FAVRE pour le GIG, MM. RYCHNER et SANOU pour le PLR et Mme UDRY pour le PDC.

La Présidente procède à l'élection formelle des membres de la commission ad hoc Creux-de-Genthod.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

***par 15 voix pour, soit à l'unanimité***

la nomination de MM. JOSS, FAVRE, RYCHNER et SANOU ainsi que Mme UDRY au sein de la commission ad hoc Creux-de-Genthod.

[Arrivée de M. STALDER à 21h30.]

M. SANOU se porte volontaire pour assumer la présidence protocolaire de la commission.

## 9. Divers

M. KELLER remercie la Présidente pour la lecture de sa lettre de démission, qui est venue comme une surprise, et de ses sympathiques paroles à son égard. Il redit qu'il quitte le Conseil municipal avec beaucoup de regrets pour se consacrer à d'autres activités, essentiellement professionnelles. Il a eu énormément de plaisir à s'intégrer dans le Conseil municipal et tient à remercier tous ceux qui l'ont accompagné et aidé, soutenu, contredit aussi. Des choix sont parfois nécessaires et sa petite entreprise en croissance nécessite aujourd'hui toute son attention. Il a passé plusieurs années formidables à contribuer au bien-être de la commune et il quitte sa fonction de conseiller municipal avec l'assurance de laisser un Conseil municipal de qualité qui sait travailler en équipe et avec beaucoup d'énergie.

Il donne ensuite lecture de son message au Conseil municipal :

*« Après six ans passés à la tête de la commission des Finances, je suis « collectivement fier » de quitter une situation financière saine et une fortune importante qui donnent à Genthod les moyens de conduire une vraie politique communale. Je continue de penser que cet équilibre est important et nous protège des années plus difficiles qui pourraient venir dans le futur. Je suis certain que mes successeurs sauront préserver cette situation très privilégiée ; ce n'est pas toujours facile et il faut souvent résister à la tentation d'agir plutôt que de préserver, mais je sais que nous en sommes tous conscients et je ne me fais pas de soucis pour Genthod. Un grand merci à toutes et tous, et tous mes vœux de succès pour la suite. »*

[Applaudissements. La Présidente remet un bouquet de fleurs à M. KELLER. Nouveaux applaudissements.]

M. STALDER indique que quatre abonnements sont disponibles à la mairie pour assister aux matches des « Lions », club de basket du Grand-Saconnex soutenu par la Commune à raison de CHF 10'000.-.

Mme VEGEZZI demande à ce que son affiliation politique soit corrigée sur le site internet communal.

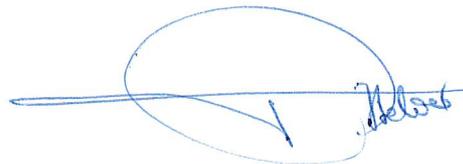
La Présidente annonce qu'il n'y aura pas de huis clos de naturalisations.

La Présidente remercie l'assemblée pour la bonne tenue des échanges, et lève la séance.

SÉANCE LEVÉE À 21H40.



La Secrétaire du Bureau  
Elisabeth STALDER



La Présidente  
Fabienne PITTELOUD



La Secrétaire  
Ariane HENTSCH CISNEROS